

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DLH 131 Classement au titre des monuments historiques de l'immeuble sis 22 rue Geoffroy L'Asnier dans l'arrondissement de Paris Centre.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.622-1 à L. 622-4 et R.622-1 à R.622-10 du code du Patrimoine ;

Vu la délibération 2020 DLH 135 du Conseil de Paris des 17 et 18 Novembre 2020 ;

Vu le projet de délibération 2021 DLH 131 en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'accepter le classement partiel au titre des monuments historiques de l'immeuble 22 rue Geoffroy L'Asnier, situé dans l'arrondissement de Paris Centre, incluant les toitures de l'immeuble dans le périmètre de protection ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5ème commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accepter le classement partiel au titre des monuments historiques de l'immeuble situé 22 rue Geoffroy L'Asnier situé dans l'arrondissement de Paris Centre, incluant les toitures de l'immeuble dans le périmètre de protection.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO